



## INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

### ÉDITO

## DES PELLETEUSES DANS L'AREUSE

Fin du 19<sup>e</sup>, début du 20<sup>e</sup> siècle, les cours d'eau de Suisse ont passablement été corrigés. Ces interventions ont été réalisées pour gagner des terres agricoles, pour réduire le risque d'inondation (pas toujours efficace) ou encore pour gagner des terrains à bâtir. Au final, la majorité des cours d'eau ont été corsetés dans une ceinture de blocs (enrochements) et leurs tracés corrigés (linéarisés). L'Areuse n'a pas échappé à cette règle. Ces corrections ont conduit à une perte de diversité structurelle (surprofondeur, accumulation de sédiments fins, variation des faciès d'écoulement, etc.) et par conséquent à une réduction de la biodiversité.

Pour améliorer la situation, un plan global de revitalisation a été défini. Ce plan intègre deux grands projets à Môtiers aux embouchures du Bied et de la Vieille Areuse : le Canton a souhaité le compléter avec une amélioration morphologique du lit du cours d'eau en aval, en direction de Couvet. Concrètement, des blocs ont été installés dans le lit, comme entre Couvet et Travers, pour améliorer la diversité structurale et créer des caches pour la faune piscicole. Quelques désagréments donc pour les poissons le temps des travaux, mais un projet bénéfique pour la faune sur le long terme.



## UN NOUVEAU COURS POUR RESTER MOBILE

Comment utiliser les distributeurs de billets dans les gares ? Comment se sentir en sécurité dans les transports en commun ? Comment utiliser son smartphone si on en possède un ? Avec plusieurs partenaires, la Commune organise une nouvelle édition du cours « Être et rester mobile », le jeudi 28 octobre, à Fleurier, de 13 h 30 à 17 h (salle Fleurisia).

L'utilisation des transports publics n'est en effet pas toujours aisée pour les aînés. Afin de faciliter leur

recours à ce mode de transport, le Bureau suisse pour la mobilité a mis sur pied un après-midi de formation, tant théorique que pratique, dispensé dans de nombreuses localités de Suisse.

La participation au cours est gratuite, mais l'inscription est obligatoire auprès de Pro Senectute, au 032 886 83 40. Le cours se déroulant par tous les temps, il est recommandé de prendre les équipements nécessaires pour la partie tenue à l'extérieur.

### INFOS PRATIQUES

#### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra le

**lundi 27 septembre 2021, à 20 h, espaceVAL à Couvet, avec l'ordre du jour suivant :**

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2021
4. Modification de l'arrêté du Conseil général concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général
5. Modification du règlement de police

6. Demande de crédit de Fr. 13'200'000 pour la construction de trois projets d'infrastructures scolaires et extrascolaires
7. Rapport d'information relatif à l'utilisation du collège Daniel-Jeanrichard à Fleurier par le Cercle scolaire du Val-de-Travers
8. Interpellations et questions

**Selon les directives fédérales, le public est autorisé à assister aux séances sans certificat Covid, à raison de 50 spectateurs au maximum. Soyez donc les bienvenus !**

Vous trouverez les rapports sur notre site Internet [www.vdt.ch/seance/seance-du-27-septembre-2021](http://www.vdt.ch/seance/seance-du-27-septembre-2021)

(18/24)

### ANNONCES

#### MISE EN VENTE PUBLIQUE

La Commune de Val-de-Travers met en vente publique l'immeuble n° de construction 294, sis à la rue du Temple 9 à Travers, à détacher du bien-fonds n° 2770 du cadastre de Travers.

Surface vendue estimée : 190 m<sup>2</sup>, dont surface bâtiment 131 m<sup>2</sup>, accès jardin terrasse 59 m<sup>2</sup>.

Le critère du développement démographique régional sera appliqué lors de l'attribution du bien.

Pour tout renseignement complémentaire ou une visite du bâtiment, s'adresser à M. Yves Fatton, conseiller communal (032 886 43 55 / [Infrastructures.VDT@ne.ch](mailto:Infrastructures.VDT@ne.ch)).

Les offres écrites seront adressées au dicastère des infrastructures, rue des Moulins 28, case postale 107, 2114 Fleurier, d'ici au **31 janvier 2022**, sous enveloppe fermée, avec la mention « Vente immobilière ».

#### ABSINTHE COMMUNALE

Chaque année, une cuvée communale d'absinthe est sélectionnée et décorée par un artiste local. Ainsi, chaque automne, le Conseil com-

munal ainsi que l'artiste, le citoyen d'honneur de l'année et quelques invités jouent le jeu d'une dégustation, à l'aveugle, afin de désigner la cuvée annuelle communale.

Celle de 2021 est élégamment habillée d'une œuvre de M. Jacques Minala, artiste domicilié à Môtiers. La cuvée d'absinthe communale 2021 (50 cl pour 35 francs) est donc disponible et vous pouvez nous contacter pour la commander à [cultureloisirssports.vdt@ne.ch](mailto:cultureloisirssports.vdt@ne.ch) - 032 886 43 77 ou passer au dicastère du territoire, des sports et de la culture pour vous en procurer (guichet ouvert le matin, Grand-Rue 38, 2108 Couvet). Il reste aussi des bouteilles des années précédentes alors n'hésitez pas à commander un assortiment !

#### À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Le Conseil communal met au concours pour ses structures d'accueil communales plusieurs postes de remplaçant assistant socio-éducatif (H/F) (rémunération à l'heure).

Délai de postulation : 15 octobre 2021. Vous trouverez l'intégralité des détails de ces offres sur notre site : [www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi).

### MISE À L'ENQUÊTE



Nouvelles mises à l'enquête publique, à consulter au service de l'urbanisme à Couvet. Plus d'informations : [www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique](http://www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique)

**Adresses**  
Fleurier – Rue du Pasquier 3  
Couvet – Rue du Parc 17  
Boveresse – La Verpillière 15

**Date de fin d'enquête**  
4 octobre 2021  
11 octobre 2021  
11 octobre 2021

### VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

#### SERVICE D'ACTION SOCIALE

Le Guichet social régional Val-de-Travers (GSR) se situe à Couvet sur la place des Collèges. Il officie non seulement pour la population de Val-de-Travers mais aussi pour les habitants des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

Il se compose de 3 services distincts: l'Agence AVS-AI qui fait le lien entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâtoise de compensation, le Guichet ACCORD qui est la porte d'entrée à toute demande de prestations sociales cantonales sous condition de ressources et le Service d'action sociale qui est le dernier filet du système de sécurité sociale.

Actuellement, 4 collaboratrices socio-administratives travaillent de façon polyvalente pour l'Agence AVS-AI et le Guichet ACCORD et 15 personnes travaillent pour le Service d'action sociale ; il s'agit de 5 collaborateurs/trices administratifs.



©Tam Berger

## EN BREF

### PRÉVENTION 144 – RÉSULTAT DU CONCOURS

Si les services d'ambulances sont généralement connus et reconnus pour la prise en charge préhospitalière de patients ou le transfert de ces derniers d'un établissement de soins à un autre, ils ont aussi un rôle important à jouer en ce qui concerne la prévention en matière de santé. Cette facette est au centre d'une campagne visant à sensibiliser la population du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers aux risques liés aux arrêts cardio-respiratoires (ACR) et aux accidents vasculaires cérébraux (AVC). Dans ce cadre, un stand a été organisé en juin dernier avec un concours à la clé. Le tirage au sort a eu lieu et les heureuses gagnantes sont : Edith Buchilly, Fleurier (1<sup>er</sup> prix / un thermomètre infrarouge), Chantal Perret, Couvet (2<sup>e</sup> prix / un livre « La cuisine pour le cœur ») et Marie Piaget, La Côte-aux-Fées (3<sup>e</sup> prix / un petit couteau suisse).

Félicitations à elles !

